



Conseil économique et social

Distr. générale
12 août 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique

Cinquante-sixième session

Genève, 21 et 22 octobre 2013

Point 12 b) de l'ordre du jour provisoire

Projet de programme de travail, évaluation biennale et plan de travail

Projet de plan de travail pour 2014-2018

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Comme le Bureau du CTI l'a demandé le 20 juin 2011, le Groupe de travail devrait examiner et approuver son traditionnel plan de travail sur quatre ans pour 2014-2018, en plus du programme obligatoire de travail pour 2014-2015 et de l'évaluation biennale (ECE/TRANS/WP.24/2013/5).
2. Le secrétariat a reproduit ci-après le traditionnel plan de travail sur quatre ans qui a été adopté par le Groupe de travail le 3 novembre 2011 (ECE/TRANS/WP.24/129, par. 69, ECE/TRANS/WP.24/2011/8) et approuvé par le Comité des transports intérieurs (CTI) le 1^{er} mars 2012 (ECE/TRANS/224, par. 94, ECE/TRANS/2012/12) et qui indique les suppressions, modifications et ajouts proposés, selon qu'il y a lieu.
3. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son plan de travail pour 2014-2018 pour adoption et transmission au CTI.

II. Plan de travail pour 2014-2018

Activité 02.9: Transport intermodal et logistique¹

Priorité: 1

Exposé succinct: Examen de certains aspects techniques, juridiques et politiques du transport intermodal et de la logistique pour l'élaboration de conseils politiques et la négociation et l'administration des instruments juridiques multilatéraux, en vue de promouvoir le transport intermodal comme faisant partie intégrante des politiques de transport durable et d'appuyer l'utilisation maximale du matériel, de l'infrastructure et des terminaux servant à ce transport.

Travail à faire: Le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique mènera les activités suivantes.

A. Activités permanentes

1. Suivi, examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) et du Protocole sur le transport combiné par voies navigables en vue:
 - a) D'étendre le réseau de l'AGTC à tous les pays membres de la CEE, compte tenu des faits nouveaux concernant les marchés des transports du fait de la mondialisation de l'économie, y compris les nouveaux courants de trafic Est-Ouest;
 - b) D'assurer le suivi de la mise en œuvre des caractéristiques techniques des réseaux ferroviaires et des réseaux de voies de navigation intérieure ainsi que de leurs normes d'infrastructure et de leurs paramètres d'efficacité;
 - c) D'examiner et, si possible, d'améliorer les normes d'infrastructure et les paramètres d'efficacité en vigueur, en vue de renforcer l'interopérabilité et d'établir des repères;
 - d) D'examiner les normes minimales pour les terminaux en vue d'optimiser les procédures de transbordement ainsi que les mécanismes assurant un emplacement, une construction et un fonctionnement optimum des terminaux;
 - e) D'examiner des paramètres d'efficacité en vue d'accroître la capacité et l'efficacité des services de transport dans l'arrière-pays;
 - f) De rendre plus rigoureuses les normes en matière d'environnement, d'énergie ainsi que de sécurité et de sûreté.

Priorité: 1

Résultats escomptés: Élaboration et adoption, comme requis, de propositions d'amendement à l'AGTC et à son Protocole sur le transport combiné par voies navigables.

2. Examen de mesures visant à promouvoir l'efficacité du transport intermodal en tant qu'élément d'un système de transport durable dans le cadre duquel les marchandises sont acheminées en utilisant deux modes de transport ou plus mais dans la même unité de chargement ou le même véhicule routier, et sans empotage ni dépotage. Cela inclut aussi les goulets d'étranglement dans le transport intermodal à l'échelle paneuropéenne. *Priorité: 1*

¹ Les passages dont la suppression est proposée sont biffés tandis que les adjonctions proposées au texte original apparaissent en caractères gras.

Résultats escomptés: Échange de données d'expérience et de bonnes pratiques concernant les opérations et les politiques de transport intermodal, portant également sur les questions relatives à l'infrastructure et au passage des frontières et l'élaboration de conseils sur les mesures politiques et techniques. **Organisation de débats thématiques dans le cadre des sessions annuelles du Groupe de travail afin de renforcer le rôle de celui-ci en tant que forum paneuropéen destiné aux experts des gouvernements et du secteur des transports et de mieux tirer parti de ses caractéristiques interdisciplinaires et interrégionales.**

3. Surveillance de l'application et examen de la Résolution d'ensemble sur le transport combiné, adoptée par la CEMT à Bucarest en 2002 (CEMT/CM (2002)3/Final). Surveillance et analyse des mesures nationales pour promouvoir le transport intermodal. Examen des moyens permettant de mettre en œuvre un ensemble harmonisé de meilleures pratiques et de modèles de partenariat pour les opérations de transport intermodal (route, rail, navigation intérieure et cabotage). *Priorité: 1*

Résultats escomptés: Rapports sur les mesures politiques à l'échelle nationale visant à promouvoir le transport intermodal sur une base comparable à l'échelle internationale. Surveillance de l'utilisation et, si nécessaire, préparation des procédures de mise en œuvre pour les plans d'action et accords de partenariat «types» pour le développement des transports intermodaux établis par le Groupe de travail et adoptés par le Conseil des ministres de la CEMT (2005) et par le Comité des transports intérieurs (2006).

4. Examen collégial des aspects techniques, institutionnels et politiques pour un transport intermodal efficace. *Priorité: 2*

Résultats escomptés: Examen, fondé sur les rapports collégiaux élaborés par des experts choisis, des résultats des examens collégiaux et de leurs conclusions.

5. Analyse des effets qu'entraîne pour l'organisation du transport intermodal en Europe le développement du transport intermodal sur les liaisons ferroviaires interrégionales entre l'Europe et l'Asie, y compris le Transsibérien, et réciproquement. *Priorité: 2*

Résultats escomptés: Sur la base des recommandations adoptées à Kiev lors du Séminaire de la CEMT/CEE sur le transport intermodal entre l'Europe et l'Asie et conformément au plan-cadre d'action correspondant adopté par le Conseil des ministres de la CEMT (2005), examen des mesures visant à faciliter les procédures de passage des frontières et analyse de la compatibilité entre les divers paramètres d'infrastructure ferroviaire et intermodale et de leur possible harmonisation à long terme.

6. Surveillance et échange de bonnes pratiques sur de nouveaux concepts, conceptions, poids et dimensions des unités de chargement utilisées en transport intermodal, conformément à la résolution n° 241 adoptée par le Comité des transports intérieurs le 5 février 1993. Cette activité comprend notamment l'examen des possibilités de normalisation des unités de chargement et le respect de la réglementation en matière de sécurité. *Priorité: 1*

Résultats escomptés: Examen des questions sur la base de rapports qui seront établis par le secrétariat de la CEE au sujet des faits nouveaux dans ce domaine.

7. Analyse des mesures techniques et logistiques propres à optimiser les procédures en usage dans les terminaux, les procédures de transbordement et les procédures logistiques, en vue d'obtenir un bon rapport coût-efficacité des opérations de manutention des unités de chargement. *Priorité: 2*

Résultats escomptés: Rapports à établir sur la base des informations fournies par les gouvernements des pays membres de la CEE et les organisations internationales, ce qui permettra d'établir des repères pour le fonctionnement efficace des terminaux de transport intermodal.

8. Examen des possibilités de mise en concordance et d'harmonisation des régimes de responsabilité régissant les opérations de transport intermodal dans un cadre paneuropéen.

Priorité: 1

Résultats escomptés: Analyse des activités pertinentes entreprises par des organisations internationales, notamment la CNUDCI et la CNUCED et, s'il y a lieu, élaboration d'un projet d'instrument juridique couvrant la région de la CEE et portant sur le transport terrestre multimodal.

9. Analyse des chaînes de transport et de la logistique modernes qui permettent une intégration des systèmes de production et de distribution, donnant aux gouvernements une base rationnelle pour prendre des décisions sur la demande de transport, le choix des modes, ainsi que sur des réglementations et des infrastructures efficaces de transport intermodal et tenant compte des prescriptions en matière de sécurité et de sûreté des transports.

Priorité: 2

Résultats escomptés: Suivi et examen des chaînes de transport et de la logistique modernes affectant le transport intermodal sur la base de rapports et mise au point d'instruments et de mesures de mise en œuvre à l'échelle régionale en accord avec le rôle attribué par les gouvernements dans ce domaine. Sont comprises les bonnes pratiques à utiliser lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures ou de plans-cadres en matière de logistique.

10. Suivi et établissement de rapports par le secrétariat pour le compte du Groupe de travail dans les domaines suivants, que le Groupe examinera uniquement en cas de demande expresse:

a) Mise à jour et examen du glossaire international des termes employés dans le transport intermodal, notamment les aspects concernant la logistique;

b) Procédures nationales d'homologation des conteneurs et des caisses mobiles dans le cadre des conventions applicables, telles que la Convention CSC, en vue de renforcer leur harmonisation;

c) Nouveaux services et nouvelles techniques de transport intermodal, y compris les interfaces mer/voies navigables et mer/terre afin d'être en mesure d'analyser leur incidence sur les politiques du transport intermodal;

d) Analyse des aspects économiques et environnementaux du transport intermodal, y compris les mesures administratives et les activités de l'industrie des transports, en vue de promouvoir le développement durable de ce secteur.

Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapport(s) à établir par le secrétariat pour servir de base à l'examen du Groupe de travail, le cas échéant.

B. Activités de durée limitée

11. Examen et mise à jour des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales

Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapport du secrétariat à établir en collaboration avec l'OMI et l'OIT pour examen et adoption par le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs.